

Considérer et intégrer les enjeux liés aux violences conjugales dans le parcours de réinsertion professionnelle

Jeudi 16 novembre 2023



Oratrices et Orateur

Marie-France BRUNDSEAUX

Delphine DESSART

Jean-Louis SIMOENS



LE PÔLE DE RESSOURCES
SPÉCIALISÉES EN VIOLENCES
CONJUGALES ET INTRAFAMILIALES





Programme de la matinée

- 08h30 Accueil
- 09h00 Mot d'accueil (Marco ALIBONI, DG SPW IAS)
- 09h10 Présentation des orateurs
- 09h15 Quelques repères et concepts de base (Jean-Louis SIMOENS)
- 10H30 Pause
- 10h40 Expérience du CISP SOFFT (Marie-France BRUNDSEAUX & Delphine DESSART)
- 11h30 Séance de questions/réponses
- 12h00 Fin du webinaire



Pour contacter le SPW Intérieur et Action Sociale :

Portail action sociale

http://actionsociale.wallonie.be/

LinkedIn du SPW IAS

https://www.linkedin.com/company/spw-interieur-et-action-sociale/



Partie 1: Quelques repères et Concepts de base

- Violences conjugales / violences de genre
- Convention d'Istanbul
- Repères et concepts de base



La convention d'Istanbul

 http://www.assembly.coe.int/Lif eRay/EGA/WomenFFViolence/20 19/2019-HandbookIstanbulConvention-FR.pdf



En quelques mots

Instrument **le plus ambitieux** destiné à prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique en tant que violation des droits humains.

Instrument **juridiquement contraignant** (ratifiée par la Belgique le 14 mars 2016, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2016).

Instrument bénéficiant d'un **soutien important** (autorités, parlements, ONG, médias, monde académique, etc.).

Instrument élaboré autour de l'approche dite des 4 P (prévention, protection, poursuites et politiques intégrées -> reposant sur 4 piliers).

Les 4 piliers de la Convention d'Istanbul

PRÉVENTION

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul, il devra prendre les mesures suivantes :



FORMATION DES PROFESSIONNEL-LE-S



PARTICIPATION DES MÉDIAS ET DU SECTEUR PRIVÉ



ENGAGEMENT DES HOMMES ET DES GARÇONS

PROGRAMMES DE RÉHABILITATION

POUR LES AUTEUR-E-S







ÉDUCATION À LA NON-VIOLENCE ET À L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES





Pôle d'AUTONOMISATION violences 055 TIEREOT 2023
DES FEMMES

PROTECTION

La sécurité et les besoins des victimes et des témoins doivent être au cœur de toutes les mesures de protection adoptées par un pays. Leurs droits comprennent :







INFORMATION SUR LEURS DROITS



LIGNES D'ASSISTANCE TÉLÉPHONIQUE GRATUITES 24 HEURES SUR 24, 7 JOURS SUR 7



SÉCURITÉ CONCERNANT LE DROIT DE GARDE ET DE VISITE DES ENFANTS



ORDONNANCES D'INJONCTION **OU DE PROTECTION**







MÉCANISMES RÉGIONAUX ET INTERNATIONAUX DE PLAINTE



REFUGES





AUX AUTORITÉS



POURSUITES

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul, il devra assurer:







ENQUÊTES POLICIÈRES EFFICACES



POURSUITE PUBLIQUE EFFICACE





LÉGISLATION CRIMINALISANT LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES FEMMES



PROTECTION DES VICTIMES PENDANT L'ENQUÊTE ET LA PROCÉDURE JUDICIAIRE







PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES ET TÉMOINS



DROIT DES VICTIMES À L'INFORMATION ET AU SOUTIEN





ÉVALUATIONS COORDONNÉES DES RISQUES





POLITIQUES COORDONNÉES

Si un pays a ratifié la Convention d'Istanbul, il devra prendre les mesures suivantes :



RECHERCHE ET COLLECTE DE DONNÉES



COOPÉRATION INTERINSTITUTIONNELLE



RÉPONSE DE LA SOCIÉTÉ DANS SON L'ENSEMBLE







COORDONNER L'ACTION ET SURVEILLER LA MISE EN ŒUVRE



LÉGISLATION COMPLÈTE ET POLITIQUES SENSIBLES À LA DIMENSION DE GENRE



FINANCEMENT DES POLITIQUES ET DES SERVICES



POLITIQUES FONDÉES SUR LES DROITS HUMAINS

Pôle de ressources en violences conjugales 2023

Les notions de sexe et de genre

Le sexe fait référence aux caractéristiques biologiques et physiologiques qui distinguent les hommes des femmes

Le **genre** désigne les rôles, les comportements, les activités et les attributions socialement construits qu'une société donnée considère comme appropriés pour les femmes et les hommes

Le sexe n'est pas le genre!

VIOLENCES CONJUGALES - DÉFINITION

Définition commune des violences conjugales adoptée le mercredi 8 février 2006 par les ministres fédéraux, communautaires et régionaux de Belgique.

- Les violences dans les relations intimes sont un ensemble de comportements, d'actes, d'attitudes de l'un des partenaires ou expartenaires qui visent à contrôler et dominer l'autre.
- Elles comprennent les agressions, les menaces ou les contraintes verbales, physiques, sexuelles, économiques, répétées ou amenées à se répéter portant atteinte à l'intégrité de l'autre et même à son intégration socioprofessionnelle.
- Ces violences affectent non seulement la victime, mais également les autres membres de la famille, parmi lesquels les enfants. Elles constituent une forme de violence intrafamiliale.

Pôle de ressources en violences conjugales 2023

VIOLENCES CONJUGALES - DÉFINITION

- e Il apparaît que dans la grande majorité, les auteurs de ces violences sont des hommes et les victimes, des femmes.
- Les violences dans les relations intimes sont la manifestation, dans la sphère privée, des relations de pouvoir inégal entre les femmes et les hommes encore à l'œuvre dans notre société.
- © Cette définition vise les couples, mariés ou non, hétérosexuels ou homosexuels, qu'ils cohabitent ou non.

LA VIOLENCE CONJUGALE NE SE REDUIT PAS A UN ACTE VIOLENT

C'EST UN PROCESSUS RELATIONNEL COMPLEXE

VIOLENCES conjugales vs CONFLITS de couples

- POUVOIR sur l'autre
- Intention cachée de contrôle
- Persistance (processus cyclique, relationnel)
- Impact destructeur, effet de peur

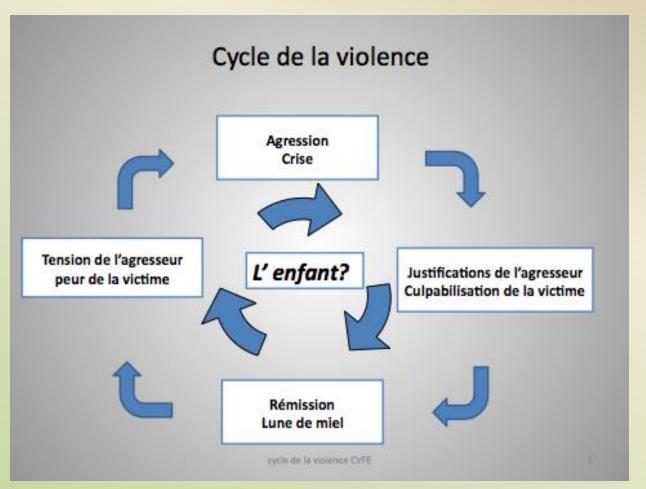
- POUVOIR sur la situation
- Intention transparente de convaincre
- Circonscrit
 (thématique)
- Liberté de réaction et de négociation

LES DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES

- Contrôle excessif: vol d'objets, d'argent, contrôle financier, isolement social: surveiller tous les contacts, priver de contacts, disqualifier le réseau primaire, etc.
- Utilisation des enfants : disqualifications parentales, prise en otage, violences physiques ou verbales sur 1 enfant devant l'autre parent.
- Violence sur les objets et animaux : lancer, briser ses objets ou ceux des autres, vandalisme dirigé ou non-dirigé, etc.
- Violence psychologique et verbale: commentaires injurieux et blessants, pouvant attaquer la compétence, le professionnalisme et porter atteinte à l'intégrité psychique (harcèlement téléphonique, lettre), ton de la voix, intimidation, etc.

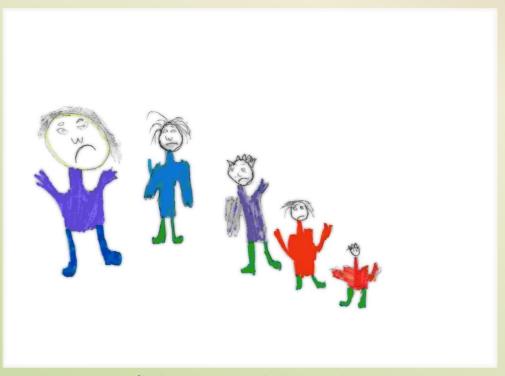
DIFFÉRENTES FORMES DE VIOLENCES

- Violence physique: coups, menaces, intimidation (ne respecte pas les distances, intrusif...), bousculades, prises d'otages, etc.
- Violence sexuelle : commentaires à connotation sexuelle visant à avilir l'autre, attouchements, harcèlement, agression à caractère sexuel, etc.
- Suicide complété ou non complété, menaces de suicide : lettre responsabilisant l'autre, certaines formes de conduite automobile, comportement à trop haut risque, etc.
- Meurtre et tentative de meurtre, menace de mort : Certaines formes de conduite automobile, étrangler, agression à l'arme blanche, « JUSTE POUR LUI FAIRE PEUR », etc.



LA VIOLENCE CONJUGALE NE S'ARRÊTE PAS À LA CONJUGALITÉ...

J-L Tournier



Partie 2: Expérience du CISP SOFFT

- Présentation du CISP SOFFT
- Les femmes victimes de VC et l'ISP
- O Que met SOFFT en place ?
- o Points d'attention pour les professionnels de l'ISP
- Conclusions



Prendre en considération les victimes de VC avérées ou potentielles dans un travail d'ISP : l'expérience de SOFFT











Service d'Orientation pour Femmes à la recherche d'une formation ou d'un travail





SOFFT: le CISP du CVFE



Une collectif féministe

Durant les années 70, des militantes féministes mettent en lumière les violences conjugales subies par les femmes et créent des refuges pour accueillir les victimes. A Liège, c'est le CVFE qui ouvre son refuge en 1978.

Nos missions

- ☐ SOFFT vise **l'émancipation** des femmes par
 - leur indépendance financière
 - leur insertion socio-professionnelle



□ SOFFT a pour mission de proposer des **programmes de formation** pour des **femmes** exposées à de multiples **inégalités et injustices** socio-économiques





Agréments

- Centre d'Insertion Socio-Professionnelle (CISP)
- Plan Mobilisateur pour les Technologies (PMTIC)
- ☐ Appui aux Parcours Vers l'Emploi (APVE- Appel à projets 10 − Forem)
- ☐ Initiative Locale d'Intégration (ILI Appel à projet)













Filières et Activités

- ☐ Plusieurs filières de formation en individuel et en collectif
 - orientation professionnelle
 - informatique
 - FLE
 - reprise de confiance en soi.
- ☐ Café des femmes











Notre public

Public hétérogène

- Femmes éloignées de l'emploi
- Qui ont parfois été victimes de violences ou qui le sont
- Contraintes ou non par les institutions d'insertion (Forem et CPAS)





Notre public

Toutes les filières (sauf le FLE) sont en non mixité pour :

- créer un **espace d'expression sécurisé** pour les femmes
- assurer une égalité dans la **répartition** de la parole
- aborder tous les sujets librement
- créer un sentiment d'appartenance



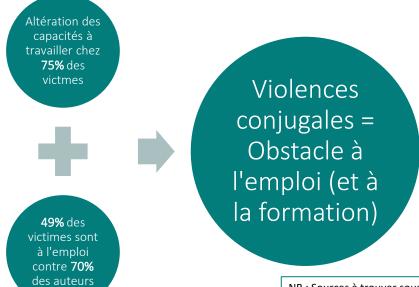


ISP et femmes victimes





Violences conjugales et emploi/formation : des liens méconnus

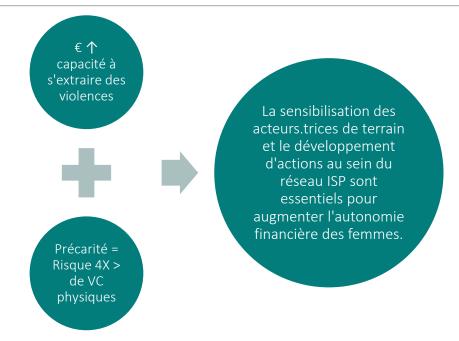




NB: Sources à trouver sous l'analyse "Comment protéger l'emploi et l'autonomie financière des femmes victimes de violences conjugales ?" de Roger Herla (www.cvfe.be)



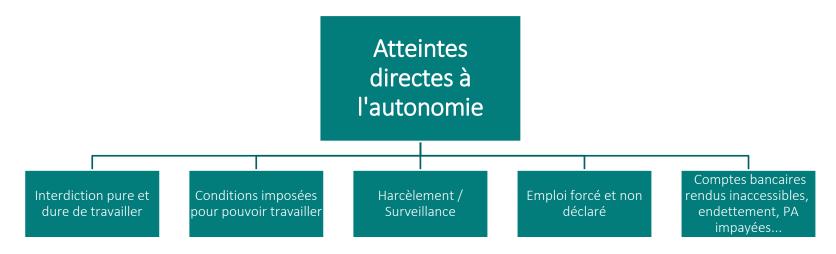
Violences conjugales et emploi/formation : des liens méconnus







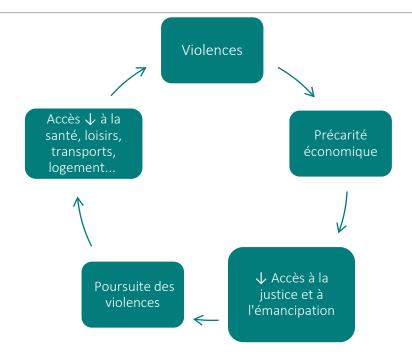
Au niveau financier : violence économique







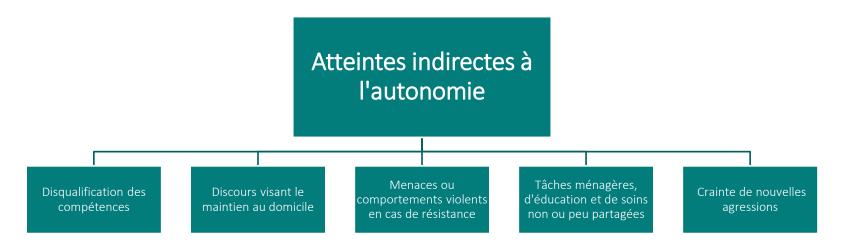
Impacts de la violence : Au niveau financier







Conséquences économiques liées à des violences psychologiques







Au niveau de la santé physique et mentale

La victime (peut) porte(r)

Des enjeux et contraintes
contradictoires → panique/anxiété ou sidération,
surcharge mentale

Une perte de confiance en elle

Des troubles cognitifs

→ Mémoire

→

→ Concentration Des craintes d'agression, que le couple ait rompu ou non Une situation d'urgence qui rend le travail ni tenable, ni souhaitable

Des problèmes de santé physique







La parentalité

La parentalité de la victime induit

La responsabilité de faire face aux besoins spécifiques de ses enfants La charge principale de l'éducation et du soin aux enfants sachant que le lien doit souvent être reconstruit

La garde des enfants comme outil de violences post-séparation





Les droits sociaux

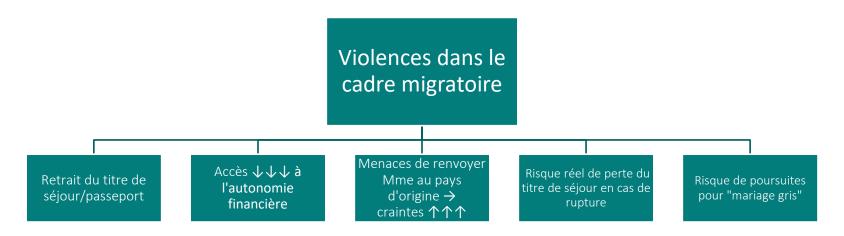








Spécificités des vécus des femmes migrantes







Que propose SOFFT?







1. Développer la confiance en soi et en l'autre

Le fil conducteur de nos formations et de toutes nos activités, c'est la reprise de confiance en soi et en l'autre pour permettre aux femmes de reprendre du pouvoir sur leur vie

=> empowerment





Au niveau pédagogique :

- o sortir du cadre scolaire : rapports non hiérarchisés
- renforcement positif : souligner les progrès
- progression pas à pas pour favoriser les « petits » succès
- valoriser les talents (bourse d'échanges de savoirs) et compétences antérieures
- méthodes actives et participatives où chacune a sa place
- bienveillance





Au niveau méthodologique :

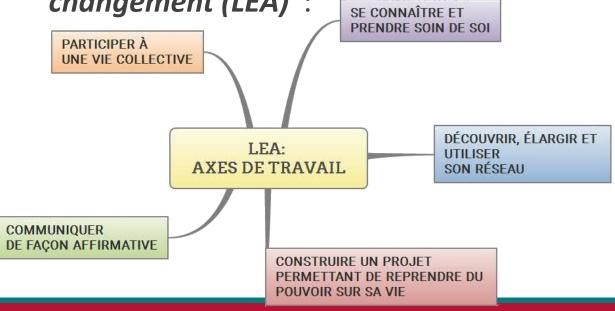
- Ateliers d'estime de soi
- Ateliers d'affirmation de soi
- Ateliers Bien-être
- Ateliers de communication / assertivité
- Activités de créativité
- Ateliers féministes de vie sociale et citoyenne
- Développer son réseau





La pyramide de construction de l'image de soi.

Focus sur la filière "Reprendre confiance en soi et oser le changement (LEA)":





Spécifiquement dans la filière LEA:

Créativité







Spécifiquement dans la filière LEA:

Mécanismes de la violence





Ce qu'elles en disent...

les petits pas avancer par petits pas assumer ses choix se fixer des objectifs prendre du temps pour soi faire face au jugement [Etre à l'écoute sortir d'un rôle développer sa créativité dépasser les violences prendre la parole



2. Sensibiliser

SENSIBILISER : Ancrage féministe

Approche féministe qui vise à :

- développer une **analyse sociopolitique**, qui prend en compte la responsabilité collective des violences
- > penser la **reconstruction de la confiance en soi** en tenant

compte de cette analyse





UN ANCRAGE FEMINISTE

Concrètement, on conscientise les participantes à cette analyse, notamment

- > en tissant des liens entre les différentes problématiques rencontrées par chacune
- rictoires des différents mouvements de femmes
- > en incarnant les valeurs qu'on prône
- > en déconstruisant les stéréotypes de genre
- > en sensibilisant aux mécanismes de la violence et au cycle de la violence
- > en ouvrant le champ des possibles



Féminisme intersectionnel





3. Ecouter

ECOUTER

Mettre en place les **conditions** qui permettent à chacune de partager sa situation **SI** la participante le souhaite

- offrir un cadre sécurisant : confiance avec les formatrices et le groupe
- offrir une communication saine et bienveillante
- échanger avec les femmes
- offrir un suivi psychosocial individuel avec les formatrices
- offrir un suivi avec notre AS formée en victimologie et formée à l'écoute







4. Intervenir

INTERVENIR

Ecoute confidentielle

Si urgence, plan de mise en sécurité



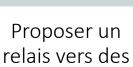


Facilitation des

démarches







personnes spécialisées



INTERVENIR

Questions à se poser :

Intervenir jusqu'où ? Et jusque quand ?

- ✓ Intervenir jusqu'où dans et avec le groupe?
- ✓ Jusqu'où en individuel?
- ✓ Jusqu'où dans l'intervention avec les VC?





5. RELAYER

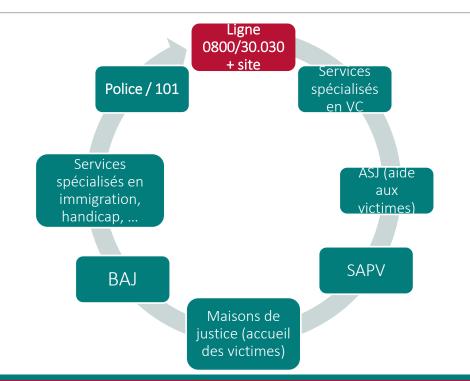
RELAYER https://www.ecouteviolencesconjugales.be/







RELAYER





Hors urgence, freiner le réflexe de relais vers la police. Le dépôt de plainte est un outil, pas une fin en soi!





Points d'attention pour les professionnels de l'ISP





POSTURE PROFESSIONNELLE

Repérer de signes

Ne pas tirer de conclusions hâtives

Rester attentif.ve et rassurante

Identifier une victime

Ne pas brusquer Respecter son rythme

Vouloir agir

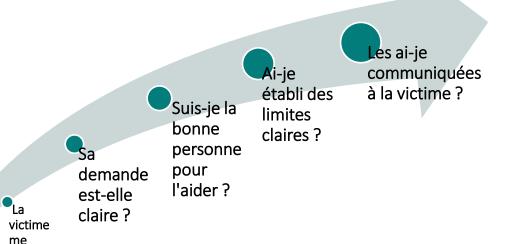
Résister à la frustration

S'adapter aux besoins de la victime





POSTURE PROFESSIONNELLE





Equilibre à trouver pour ne pas minimiser tout en n'entrant pas dans le syndrome du sauveur

=>Laisser une réelle autodétermination à la personne

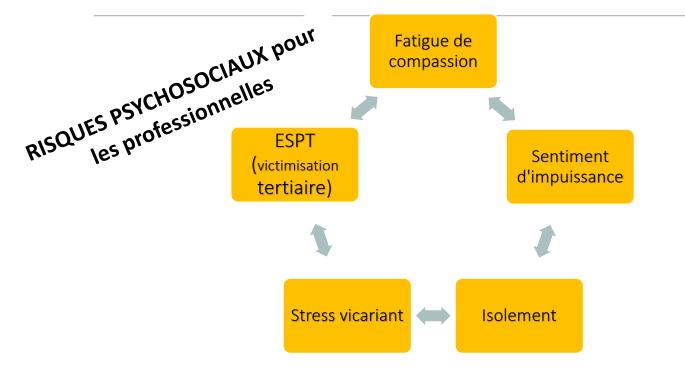


formule-

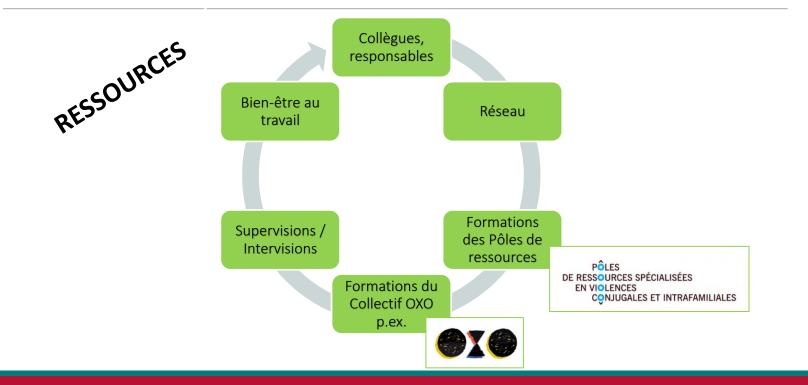
t-elle une demande

d'aide?

POINTS D'ATTENTION



POINTS D'ATTENTION



Conclusion : le paradoxe de l'ISP pour les femmes victimes de VC

Même si **l'emploi peut représenter un moyen d'autonomie financière**, nous avons donc vu que pour les victimes, en obtenir un et s'y maintenir est une gageure.

L'emploi n'est d'ailleurs pas toujours tenable ni souhaitable, surtout en période de crise, d'urgence.

Ainsi, aux USA, certaines politiques envisagent l'emploi des victimes comme étant contraire à la reconstruction psychique des victimes » (Source : Pauline Delage, "Le genre au travail").

Une victimisation n'en est pas une autre. Laisser la place à une réelle autodétermination (non suscitée par la crainte et le trauma) chez une victime qui a subi tant de contraintes est une solution équilibrée.

A ce titre, de nombreuses **améliorations systémiques** sont proposées dans l'analyse de Roger Herla : "Comment protéger l'emploi et l'autonomie financière des femmes victimes de V.C. ?" (CVFE).





Pour aller plus loin ...



Comment protéger l'emploi et l'autonomie financière des femmes victimes de violences conjugales?

Dossier " Employabilité et capabilités : Renforcer la liberté de choix des travailleuses précarisées "

Par Réné Begon

Les femmes ont toujours travaillé, mais leur travail a toujours été nié, contrecarré et dévalorisé...

Lire la suite

Dossier " Femmes, emploi, travail : Faire face aux inégalités de genre "

Par Roger Herla

Le Collectif a toujours écrit sur le travail. Non seulement parce qu'il s'agit d'une thématique...

Lire la suite

Empowerment des femmes et violence conjugale

Par René Begon - décembre 2012

Utilisée depuis les années 70 en Amérique du Nord, la notion d'empowerment a suscité une abondante...

Lire la suite

HTTPS://WWW.CVFE.BE/PUBLICATIONS





Contacts

- Concernant le webinaire
 - egalitedeschances@spw.wallonie.be
- Concernant l'accueil et l'accompagnement des victimes de violences conjugales
 - <u>jeanlouissimoens@cvfe.be</u>
 - sofft@cvfe.be
 - https://www.ecouteviolencesconjugales.be/





Merci pour votre attention